



INFOS

LOPMI - Projet Catégoriel / Indemnitaire

Nos Secrétaires Généraux ont été conviés par le DRCPN ce matin à une réunion d'information sur les orientations souhaitées par le Ministre de l'Intérieur dans son Courrier du 11 Janvier 2022.

« poursuivre la revalorisation des emplois des techniciens et des ingénieurs »

Nous leur avons proposé :

CATÉGORIEL (en 1 fois pour le 1er Janvier 2023, conditions au 31/12/2022)

- Exhaussement de tous les C restants en B1
- Passage des 300 premiers B1 du protocole de 2016 de B1 à B2
- Passage des B2 avec au moins 5 ANS d'ancienneté en B3
- Exhaussement des B3 en A1 sans condition d'ancienneté
- Passage des A1 avec au moins 5 ANS d'ancienneté en A2
- Création d'examens professionnels entre A1/A2 et A2/A3
- Création d'un 4ème grade pour les Ingénieurs : A4
- Création du Corps d'Encadrement Supérieur de la PTS : A3/A4 avec possibilité de recruter en Externe.

INDEMNITAIRE

Prime Encadrement / Fonction (ancienne IPTS)

- Prime par grade unique avec une majoration pour les services avec beaucoup de personnels sans aucune distinction Services Territoriaux/Services Centraux
- Croissant avec un écart significatif entre B1/B2, B3/A1 et A2/A3
- Prime pour les fonctions type Formateur, COQ... en Services Territoriaux et fonctions support pour les Services Centraux
- Prise en compte dans la retraite

Prime Exposition / Risque (ancienne ISSPTS)

- Croissant du haut vers le bas de la filière avec un bloc A1 à A4 identique et une majoration pour les services territoriaux par rapport aux services centraux
- Prise en compte dans la retraite

**Nos propositions ont été transmises au Ministre,
nous ne manquerons pas de vous tenir informés.**

Le SNPPS, le seul syndicat de Policiers Scientifiques pour les Policiers Scientifiques !